



COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 12 DECEMBRE 2013

Date de convocation : 05 décembre 2013 - Date d'affichage : 05 décembre 2013

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 13 - Votants : 16

L'an deux mille treize, le douze décembre à 19h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

ETAIENT PRESENTS : Jacques PELLETIER, Président, (Milon la Chapelle)
Georges PASSET (Cernay la Ville)
Gerta TILMANN (Châteaufort)
Frédéric MONTEGUT (Choisel) ; Isabelle CAMPS (Choisel)
Christine MERCIER (Magny les Hameaux)
Pascal HAMON (Milon la Chapelle)
Jean-Luc JANNIN (St Forget)
Philippe GUIBERT (St Lambert des Bois)
Guy SAUTIERE (St Rémy lès Chevreuse) ; Dominique DUCOUT (St Rémy lès Chevreuse)
Jacques FIDELLE (Senlisse) ; Claude BENMUSSA (Senlisse).

ABSENTS REPRESENTES :

Guy BRUANDET (Chevreuse) donne pouvoir à Jacques PELLETIER
Benoît COLIN (St Lambert des Bois) donne pouvoir à Philippe GUIBERT
Bertrand HOUILLON (Magny les Hameaux) donne pouvoir à Christine MERCIER

ABSENTS EXCUSES : Bernard BERGER (Cernay la Ville), Patrice PANNETIER (Châteaufort),
Anne HERY LE PALLEC (Chevreuse), Nicolas THIEFFRY (Dampierre en Yvelines),
Jean-Pierre DE WINTER (Dampierre en Yvelines), Françoise GOSSARE (St Forget).

Secrétaire de séance : Frédéric MONTEGUT

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le Président ouvre la séance à 19h00.

Le Président informe le Conseil que Monsieur Benoît COLIN, Conseiller Municipal de la Commune de Saint-Lambert-des-Bois et membre du Conseil Syndical du SIVOM de la Région de Chevreuse, est décédé ce matin d'un arrêt cardiaque. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Le Conseil syndical présente ses condoléances attristées à sa famille.

Le Président demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette délibération dans l'ordre du jour de cette séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2013

Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Président expose qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole le 22 décembre 2009 pour l'année 2010. Cette ligne de trésorerie a été renouvelée pour les années 2011, 2012 et 2013.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler cette ligne de trésorerie pour l'année 2014.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit, d'un montant maximum de 650 000 €, à compter du 24 décembre 2013, pour le financement de ses besoins ponctuels, dans les conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux : index EURIBOR 1 mois
- Marge : 1.80%
- Paiement intérêts : mensuel
- Commission de mise en place : 0.20%, soit 1 300 €
- Commission de non utilisation : 0.20%

Le Conseil syndical autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole et à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 3 : Budget Principal SIVOM

Afin de terminer l'exécution du budget 2013, le Président explique qu'il est nécessaire de réajuster certains comptes :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - o Dépenses
 - Chapitre 12 – 64111.413 Rémunérations principales - 20 000 €
 - Chapitre 022 – 022.413 Dépenses imprévues - 3 000 €
 - Chapitre 11 – 6227.413 Frais d'actes et de contentieux + 10 000 €
 - Chapitre 11 – 61522.413 Entretien bâtiments + 10 000 €
 - Chapitre 66 – 66111.01 Intérêts réglés à échéance + 3 000 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la modification ci-dessus.

4. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permet au Président, sur autorisation du Conseil syndical, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2013	Autorisation 2014
23	Immobilisations en cours	163 000.60 €	40 750.15 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant cité ci-dessus.

5. QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait un point à ce jour sur le compte d'exploitation prévisionnel 2013 de la piscine et de l'espace forme :

PISCINE

Dépenses : 1 124 000 € (1 159 866 € en 2012)
Recettes : 509 500 € (521 389 € en 2012)
Déficit prévisionnel : 414 500 € (438 477 € en 2012)

ESPACE FORME

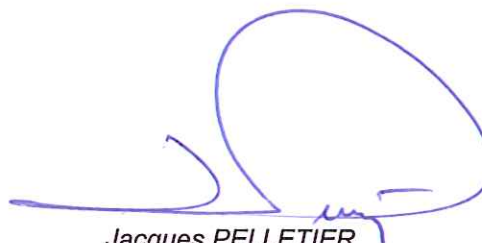
Dépenses : 182 300 € (189 794 € en 2012)
Recettes : 384 000 € (346 510 € en 2012)
Excédent : 201 700 € (156 716 € en 2012)

Total Piscine et Espace Forme : -212 800 € (-281 761 € en 2012)

En prenant compte de la dette (capital + intérêts), le coût prévisionnel par foyer en 2013 est de 0.74 € pour l'espace forme et de 66.27 € pour la piscine, soit un total de 67.01 € (77.34 € en 2012).

Le Président informe le Comité Syndical que la piscine intercommunale (ouverte en avril 2008) a reçu à ce jour environ 1 200 000 visiteurs. Au bout de cinq années, des travaux d'entretien et de maintenance de plus en plus importants sont à prévoir dans les prochains budgets. Il serait judicieux de pouvoir dégager une réserve financière pour couvrir ces travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Fin de la réunion à 20h00.



Jacques PELLETIER
Président